



Réf. 103.08

Communiqué commun

CFTC- CGC- CGT-FO

sur la politique salariale dans la CCNT du 15 mars 1966

La politique salariale 2008 annoncée par les organisations patronales lors de la négociation du 5 mars dernier ne répond en rien aux attentes des salariés, au regard de la perte du pouvoir d'achat que nous subissons maintenant depuis plusieurs années.

L'annonce d'avancer de 10 points le minimum conventionnel, faisant évoluer le coefficient de 338 à 348 points, aurait selon l'argumentation employeur, une pesée de 0,3 % en masse salariale globale. Cela voudrait dire que 12 % des salariés du secteur sont concernés. La réalité est qu'à peine 5 % vont bénéficier de cette mesure, laissant dans le panier plus de 50 % dont l'affectation interroge. Cette mesure reste insuffisante.

La pesée du gouvernement estimée par nos employeurs à 0,7 % de la masse salariale globale n'est pas recevable ; la démographie actuelle montrant un nombre conséquent de départs à la retraite, ayant pour effet de ramener l'appréciation de l'ancienneté vers 0 %. Là aussi, il y a de quoi s'interroger car ni nos employeurs, ni nos tutelles (Direction Générale des Affaires Sociales) ne sont capables d'en mesurer l'impact.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales de salariés précitées, réunies en intersyndicale, désapprouve la proposition employeur sur la valeur du point.

Elle ne fait que renforcer les retards salariaux accumulés par les salariés, sans prendre en compte le nécessaire rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat. Pour rappel, il n'y a eu aucune augmentation significative des salaires depuis 10 ans, auquel s'additionne l'absence du rattrapage de la modération salariale du à l'ARTT de 2,34 % qui est toujours en attente du bon vouloir des pouvoirs publics.

La hausse proposée de la valeur du point à 0,97 % en année pleine pour 2008 est donc bien loin de compenser le manque à gagner.

Sur la base d'hypothétiques agréments concernant l'avenant n° 310 relatif à la récupération de la modération salariale et l'avenant n° 311 relatif à une évolution de la valeur du point à 3,67 €, les employeurs restent évasifs sur ce que pourrait être la valeur du point pour 2008.

Aux dernières nouvelles, la Direction Générale des Affaires Sociales répondra sur les avenants 2007 lorsqu'elle aura lecture de la politique salariale pour laquelle employeurs et salariés se seront mis d'accord pour l'année 2008. Cette forme de chantage est irrecevable.

L'ensemble des organisations syndicales refusent cette nouvelle proposition misérable d'augmentation de la valeur du point, d'autant plus que le SMIC va de nouveau augmenter de 2,3 %, dès le 1^{er} mai 2008.

Quelle que soit la position de la DGAS, les employeurs doivent proposer une augmentation de la valeur du point, qui tienne compte de l'ensemble des retards accumulés depuis 10 ans et des dernières augmentations du SMIC, non compensées.

Paris, le 29 avril 2008.